

<http://rpvconseil.com/spip.php?article750>



La D.C.R

- Rubriques - Sociale -



Date de mise en ligne : vendredi 4 mai 2012

Copyright © cabinet rpv conseil

- Tous droits réservés

Le formulaire de déclaration commune des revenus (DCR) des professions indépendantes 2011 est en ligne sur le site du RSI et sur celui de net-entreprises.fr.

Rappel : la date limite d'échéance est fixée au 31 mai 2012 pour une déclaration transmise sur support papier et au 11 juin 2012 pour une déclaration effectuée sur net-entreprises.fr.